



REGLEMENT INTERIEUR EAPP 2026-2027

L'école « Explorer A Petits Pas » (EAPP) est une école privée hors contrat, inspirée de la pédagogie de Maria **Montessori**. L'école EAPP est gérée par une association fondée autour d'un projet d'éducation positive et bienveillante.

L'association est gérée bénévolement, ses ressources reposent sur les cotisations, les frais de scolarité, les dons et les subventions. L'économie sociale et solidaire est un pilier fondateur de cette association. Les frais de scolarité et cotisations sont donc calculés au plus juste afin d'ouvrir le plus largement possible l'accès à cette pédagogie.

ARTICLE 1 : PUBLIC

L'école accueille les enfants de **2 ans et demi à l'entrée au CP**. Pour privilégier un juste équilibre tant sur le plan du fonctionnement de la vie de classe que sur le plan financier, nous devons respecter une mixité des âges. Cet équilibre est indispensable à notre pédagogie puisqu'elle se base sur l'entraide des plus grands envers les plus petits et que les apprentissages en sont alors favorisés.

Toute admission est prononcée si les conditions d'accueil le permettent (effectifs, locaux adaptés, personnel petite enfance).

ARTICLE 2 : CALENDRIER ET ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Temps scolaire :

L'école est ouverte du lundi au vendredi (sauf le mercredi).

Le temps scolaire est de 8h55 à 11h45 et de 13h20 à 16h30.

Temps d'accueil : EAPP accueille les enfants inscrits à temps plein. Nous pouvons également proposer un accueil à mi-temps (du lundi au vendredi de 8h55 à 11h45) pour les enfants de moins de 3 ans le nécessitant sous réserve d'acceptation par l'équipe éducative.

- de 8h00 à 8h55
- de 11h45 à 13h20
- de 16h30 à 18h00 pour tout enfant inscrit à l'école.

Les temps d'accueil ne sont accessibles qu'aux enfants scolarisés à temps plein au sein de l'école EAPP.

ARTICLE 3 : VIE SCOLAIRE

Pour des raisons de responsabilité de l'école et en particulier pour votre enfant en cas d'évacuation, toute arrivée ou départ de l'enfant doit être impérativement mentionnée sur la feuille de présence, signée avec indication de l'horaire.

a) Arrivée

L'accueil se fait à partir de 8h00 et l'enfant doit être **au plus tard à 8h55** dans la classe afin :

- que les enfants soient au travail dans les meilleures conditions à partir de 9h (*les arrivées tardives dérangeront le bon fonctionnement de la classe en interrompant les enfants durant leurs activités constructives*)
- de respecter l'horaire (*c'est aussi respecter l'enfant, lui permettre de s'accomplir, de se construire en toute quiétude*)
- que les enfants déjeunant sur place aient terminé au plus tard à 8h45.
- de respecter les consignes de sécurité (plan Vigipirate): **porte et portail fermés à partir de 8h55.**

Le temps pour déposer les enfants le matin doit être **court pour être vécu le mieux possible par l'enfant, développer son autonomie** et permettre une gestion plus fluide de l'accueil du matin.

L'accueil se fera au portail en cas de beau temps et devant l'entrée du SAS en cas de mauvais temps. Pour nous permettre de prendre le temps nécessaire à l'accueil de chaque enfant, nous vous demandons de ne pas arriver au dernier moment mais de tenir compte du temps de séparation nécessaire à votre enfant dans votre horaire d'arrivée.

A partir de 8h50, le portail sera fermé et nous ne rouvrirons qu'à partir de 11h20, sauf cas exceptionnel.

Pour faciliter la séparation des tout-petits, les parents pourront rentrer dans la cour pendant le premier mois.

Chaque enfant dispose d'une boîte afin d'y déposer ses chaussures le matin et ses chaussons le soir. De même, un porte-manteau est à disposition de chaque enfant pour y accrocher ses affaires personnelles.

L'arrivée en classe se fait dans le calme.

b) Départ à la fin du temps scolaire

Le départ de votre enfant s'effectuera au portillon ou à la porte du SAS selon le temps.

Mi-temps : à partir de 11h45

Temps plein : à partir de 16h30

La responsabilité de l'école EAPP est engagée lorsque l'enfant inscrit est présent dans l'enceinte de l'école et que son ou ses parents n'y sont plus présents.

En dehors des créneaux d'accueil (8h00-18h00), en aucun cas, la responsabilité des éducateurs ou de l'école ne pourra être engagée. Il est donc rappelé que la responsabilité des enfants n'est plus assumée par EAPP dès l'arrivée d'un des parents et après l'heure de fermeture (18h00).

A 18h, en cas de retard répétitif (à partir de 3), l'association se réserve le droit de facturer 5 euros par quart d'heure.

En cas de retard le matin, nous ne pouvons interrompre une présentation avec un enfant pour en accueillir un autre. Le portail sera donc fermé à 8h55 précise et ne sera ré-ouvert qu'à 11h45.

Le temps d'accueil n'a pas de caractère éducatif. C'est un temps de surveillance. A ce titre, à partir du moment où il n'y a que de 8 enfants sur le site, ils pourront être sous la responsabilité d'une seule personne, à titre exceptionnel.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription sont habilitées à venir chercher les enfants. En cas d'empêchement de ces personnes, une tierce personne **désignée par écrit** par l'un des responsables légaux (mentionnés sur la fiche d'inscription) pourra venir récupérer l'enfant, **sur présentation de sa pièce d'identité**.

c) Départ pendant le temps scolaire

Lorsque l'un des responsables légaux vient récupérer son enfant pendant le temps scolaire, une décharge lui sera demandée. Seules les **raisons médicales** ou raisons **exceptionnelles** seront acceptées pour un retrait de l'enfant pendant le temps scolaire.

d) Journée type

8H55 : début des activités classe, démarrage des ateliers individuels.

10H30 : atelier de motricité par petits groupes en roulement

11H20 : temps de regroupement. Rituel du bonjour, chants, histoires

11H45 : fin de la matinée. Départ à table.

Les parents peuvent récupérer les enfants ne mangeant pas sur place.

13H20/14H15 : temps calme pour les enfants ne faisant plus la sieste / Sieste

14H15/14H30 : Histoires pour les enfants qui ne dorment pas

14H30/16H10 : activités classe, ateliers individuels.

16H10/16H30 : regroupement, chants, motricité...

16H30 : fin de la classe.

16H30 à 18H00 : garderie

Le goûter sera pris pendant le temps de garderie. Nous vous demandons d'éviter les bonbons, kinder...qui suscitent la convoitise et potentiellement des conflits. Les fruits devront être coupés et mis dans des boîtes pour faciliter l'autonomie de l'enfant.

Les ateliers individuels du matin sont basés sur la pédagogie Montessori, avec la possibilité pour l'enfant de **choisir son domaine d'apprentissage** (vie pratique, sensorielle, mathématiques, langage, sciences, géographie).

Les ateliers collectifs ont pour objectif d'**ouvrir l'enfant au savoir vivre ensemble et à une ouverture culturelle**. Ils seront donc orientés sur la motricité, l'art, la lecture, les langues étrangères...

En fonction des intervenants disponibles et des périodes de l'année, des ateliers de découverte (lecture offerte, anglais, musique, yoga...) viendront compléter l'exploration au monde.

e) Repas

Le midi, pour les enfants déjeunant sur place, nous vous proposons 2 options :

- Soit les **repas** seront **apportés par les parents**, cuisinés au plus tôt la veille au soir et portés dans un sac isotherme maintenu à une température entre 0 et 5 degrés à l'aide d'un pain de glace ou dans une thermos maintenant au chaud. Les repas ne sont pas entreposés au frigidaire et ne sont pas réchauffés.
- Les restes des repas seront jetés et ne pourront être remis le soir aux parents.

L'école n'est pas garante de la qualité des repas apportés et du respect du conditionnement. Elle ne pourra donc être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.

- Soit un **service traiteur**, si mis en place, pourrait être proposé aux parents avec une facturation associée.
Les réservations se feront **pour le mois complet** et devront être réservées au plus tard le 20 du mois qui précède.

Une serviette sera fournie à votre enfant par l'école.

A l'occasion de l'anniversaire de l'enfant, les parents peuvent apporter un gâteau industriel ou fait maison avec les codes barres de chaque ingrédient utilisé.

f) Repos

Un temps de sieste sera proposé après le repas à tous les enfants qui en ont besoin.
Un temps calme d'au moins 30 minutes sera prévu pour les enfants ne faisant pas de sieste.

Les draps et couvertures pour la sieste seront fournis par l'école et lavés chaque semaine. Les couvertures et oreillers pour les enfants faisant le temps calme seront fournis par les familles.

g) Découverte hors de l'enceinte de l'école

Des sorties en extérieurs pourront être organisées par l'école **de manière ponctuelle**. Elles pourront donner lieu à des observations de la nature en fonction des saisons, à des expériences de motricité au parc, mais aussi à de simples moments de convivialité et de détente. Les **parents** pourront être sollicités pour soutenir l'encadrement, si nécessaire, lors de ces sorties.

h) Fournitures

Nous vous demandons de bien vouloir fournir à votre enfant :

- une paire de chaussons
- un sac ou cartable **suffisamment grand** pour y ranger ses affaires de rechange et son goûter.

- 1 photo type photo d'identité envoyée par mail au moment de l'inscription
- un porte vue de 90 pages pour les MS et GS.
- 2 changes complets adaptés à la saison (y compris chaussettes) notés au nom de l'enfant.

i) Gestion des conflits

EAPP s'inscrit dans une démarche d'éducation bienveillante et positive. Dans le cadre de la gestion des conflits, le choix pédagogique d'EAPP consiste **à accompagner l'enfant peu à peu dans la maîtrise de ses émotions et de ses actes, en lui donnant des outils mais sans passer par la punition**. Cette démarche peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois pour obtenir des résultats mais s'inscrit dans une démarche d'éducation positive et constructive pour l'enfant. Elle s'inscrit également dans une volonté de ne pas stigmatiser ou juger mais dans une recherche d'autonomie puisqu'un des objectifs est de permettre à long terme d'apprendre à l'enfant à gérer lui-même ses conflits, sans intervention de l'adulte.

En effet, l'enfant possède jusqu'à l'âge de 5 ans environ un cerveau immature et géré essentiellement par le cerveau reptilien, c'est-à-dire le «cerveau des émotions». Cela ne lui permet pas de gérer ses émotions, et des débordements ou comportements non tolérés peuvent alors apparaître au sein de l'école comme dans toute autre collectivité.

ARTICLE 4 : OBJETS PERSONNELS

Les enfants peuvent amener à l'école les affaires qui leur sont **vraiment nécessaires** : des changes (vêtements, couches, bottes ...), 1 seul doudou et/ou tétine (de préférence toujours les mêmes pour que l'équipe encadrante puisse se repérer), 1 petit sac (toujours le même de préférence également). **Pour aider l'enfant à grandir, l'aider à la séparation et à la construction de l'autonomie**, on évitera les objets transitionnels autant que faire se peut, autres que le doudou.

On évitera également d'amener à l'école tout objet (jouet, peluche, ballon, bijoux, etc...) venant de la maison et appartenant à l'enfant, d'autant plus s'il y tient. Dans le cas contraire, **l'école se décharge de toute responsabilité** en cas de perte ou détérioration de ces objets.

Les affaires personnelles de l'enfant doivent être étiquetées à son nom y compris tétine et doudou.

Les vêtements, affaires diverses, qui seront régulièrement "trouvés", seront mis à votre disposition dans l'entrée, n'oubliez pas de les récupérer.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ENTRE LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET LES PARENTS/ENFANTS

a) Contact

L'école est équipée d'une ligne de téléphone portable (07-68-58-92-59) afin que les parents puissent nous avertir à tout moment de préférence **par SMS** pendant les heures d'école du lundi au vendredi de 8h00 à 18h.

Il est également possible d'envoyer des mails à l'adresse suivante : contact@ecole-eapp.fr

b) Rencontre de début d'année

Une sortie sera organisée en début d'année scolaire avec parents et enfants afin que ceux ci puissent faire connaissance (repas, pique nique, balade, etc. selon les années et la météo).

c) Suivi Pédagogique

Des réunions collectives et individuelles seront organisées durant l'année. Elles sont indispensables à la "vie de votre enfant" dans notre école.

Un **classeur de suivi** nous permet de suivre la progression de chaque enfant. Ce classeur n'est pas à la disposition des parents ; en revanche un **cahier personnel** est remis à l'enfant en début d'année qu'il peut rapporter à la maison le vendredi avant chaque vacances et **le ramener à l'école le lundi de la reprise**.

Nous essayerons de mettre régulièrement des photos de votre enfant afin de vous permettre de suivre également son parcours.

Les rendez-vous individuels pourront être pris avec l'équipe éducative tout au long de l'année selon le besoin. ***Dans l'intérêt de tous, enfants et éducateurs, le temps d'accueil du matin n'est pas un temps propice aux échanges personnalisés entre parents et éducateurs, mais l'équipe enseignante reste à votre entière disposition pour échanger sur votre enfant en dehors des temps de classe.***

Une **réunion individuelle** sera proposée en **fin d'année** pour faire le point sur la progression de votre enfant.

d) Bien vivre ensemble

Un des objectifs de l'école est de permettre à chacun de vivre pleinement et dans la **bienveillance ce qu'il doit accomplir et d'échanger nos expériences. Merci de participer à ce cadre bienveillant envers tous les enfants et adultes de cette école.**

Pour s'épanouir dans ses apprentissages, votre enfant doit pouvoir :

- vivre et apprendre en sécurité à l'école, à l'abri de toutes agressions physiques ou verbales de la part de qui que ce soit - **penser librement et être respecté dans son individualité**
- être respecté par tous, n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, par les éducateurs, les autres enfants et les adultes en général.
- avoir des activités dans une **atmosphère calme, conviviale et agréable** pour tous
- avoir un accompagnement de qualité correspondant à son niveau : "aide-moi à agir par moi-même, "aide-moi à découvrir le monde", "aide moi à penser par moi-même".
- vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène
- être pris en compte de façon **bienveillante et objective** dans sa situation personnelle
- avoir un "**environnement préparé**" **pour grandir** : matériel dans la classe, matériel dans le jardin...
- ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"

e) Vie associative

L'association compte sur l'**engagement de tous** pour participer activement à la faire vivre. En effet, tout au long de l'année, EAPP a besoin de soutien pour l'aider dans le développement de sa vie associative.

Deux représentants de parents d'élèves seront élus par l'ensemble des parents chaque année.

Le rôle des parents d'élèves :

- ils seront chargés de faire le lien entre l'équipe éducative et les parents tout au long de l'année.
- ils représenteront l'ensemble des parents lors du conseil d'école et serviront d'intermédiaire pour évoquer d'éventuelles problématiques, suggestions ou questions en relation avec la vie de l'école.
- ils serviront de médiateur en cas de conflits entre l'équipe et un parent d'élève.
- ils auront à charge de mettre en place toutes manifestations en lien avec la philosophie de l'association pour permettre de développer ses activités annexes (café des parents, ateliers parents-enfants, carnaval, fête du jeu...)
- ils auront à charge de développer toutes actions pouvant soutenir l'école financièrement (action « madeleine, photo, torchons...)
- ils auront à charge l'organisation d'action ponctuelles d'aide à l'entretien de l'école, son embellissement (jardinage, bricolage...)

D'autre part, toute proposition d'intervention pédagogique (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc.) sera particulièrement la bienvenue et étudiée avec les enseignants concernés afin d'être présentée au meilleur moment pour tous.

En cas de sortie scolaire, les parents accompagnants seront les bienvenus pour assister le ou les éducateurs dans l'encadrement du groupe.

Dans le cas où notre école accueillerait des petits animaux (poules, chat...) et afin qu'ils ne sentent pas trop seuls, les parents seront sollicités pour prendre soins d'eux durant les différentes vacances (particulièrement les vacances d'été mais également les petites vacances).

ARTICLE 6 : EXPLORER LA PÉDAGOGIE MONTESSORI ET L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE

L'école attire l'attention des parents sur les points suivants et vous remercie de veiller à :

- Faire preuve de compréhension envers votre enfant et l'équipe pédagogique en acceptant que **votre enfant se construise à son rythme** et ne sache de ce fait pas systématiquement lire, écrire et compter à 5,5-6 ans . Car **l'important est que l'enfant construise son estime de soi et sa confiance en lui**, fondations de son équilibre et de son développement, lui permettant ensuite d'aborder les apprentissages cognitifs nécessaires en école élémentaire et plus tard.
- Accepter que l'enfant ne ramène pas de travail écrit à la maison sauf s'il le désire. Car son travail est principalement basé sur la **manipulation du matériel Montessori**.
- Respecter le fait que les enfants vont manipuler conformément à la pédagogie de Maria Montessori du matériel vrai, cassable, fragile (en verre, en porcelaine...) de vrais couteaux et

autres outils, des bougies et autres matériaux et ustensiles pouvant présenter « des risques », mais c'est ce qui va permettre à l'enfant de se construire et de se préparer au monde qui l'entoure, dans l'autonomie.

ARTICLE 7 : HYGIÈNE ET SANTÉ

Les parents seront vigilants à déposer leur enfant à l'école dans un état de propreté convenable (personnel et des vêtements) et indemne de parasites. Afin d'éviter une prolifération importante, si les parents constatent la présence de parasites quels qu'ils soient chez leur enfant, ils doivent impérativement prévenir la directrice pour qu'elle puisse en informer les autres parents.

ARTICLE 8 : ABSENCES ET MALADIES

En cas d'absence prévue, merci d'informer l'équipe éducative **48h au préalable** pour faciliter l'organisation de la vie scolaire.

En cas de maladie/enfant souffrant, nous vous remercions de garder l'enfant à la maison. S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins uniquement le matin et le soir. Le personnel de l'école n'est **pas habilité** à donner des médicaments aux enfants en dehors du cadre d'un PAI. En cas de maladie contagieuse, vous devez avertir l'école et présenter un certificat médical de réadmission au retour de l'enfant.

Si un **traitement médical à long terme (PAI)** doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence à l'école, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement marqué au nom de l'enfant. Celui-ci sera conservé à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

En cas de maladie survenant pendant le temps scolaire, les parents en seront immédiatement avertis et seront conviés à venir récupérer l'enfant dans les meilleurs délais.

En cas d'accident, l'école avertira les pompiers ainsi que les parents.

Les maladies à éviction nécessitant un certificat médical pour le retour à l'école :

Coqueluche : trente jours d'éviction à compter du début de la maladie.

Diphtérie : trente jours d'éviction à compter de la guérison clinique. Ce délai peut être abrégé si deux prélèvements rhino-pharyngés pratiqués à huit jours d'intervalle sont négatifs.

Méningite à méningocoque : éviction jusqu'à guérison clinique.

Poliomyélite : éviction jusqu'à absence de virus dans les selles.

Rougeole, oreillons, rubéole : éviction jusqu'à guérison clinique.

Infections à streptocoques hémolytiques du groupe A : la réadmission est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant qu'ils ont été soumis à une thérapeutique appropriée.

Fièvres typhoïde et paratyphoïdes : éviction jusqu'à guérison clinique.

Teignes : éviction jusqu'à présentation d'un certificat attestant qu'un examen microscopique a montré la disparition de l'agent pathogène.

Sujets au contact : dépistage systématique.

Tuberculose respiratoire : éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négativation de l'expectoration.

Dysenterie amibienne ou bacillaire, gale, syndrome grippal épidémique, hépatite A, impétigo (et autres pyodermes), varicelle : éviction jusqu'à guérison clinique.

Gastro-entérite : éviction jusqu'à la guérison clinique

Syndrome pieds mains bouche : éviction jusqu'à la guérison clinique

ARTICLE 9 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE

En cas d'absence pour maladie ou formation, l'association fera appel aux parents pour trouver un mode de garde alternatif pour diminuer au maximum le nombre d'enfants présents. Nous ferons également appel à des **parents volontaires** pour venir en soutien sur ces journées.

Nous vous demandons donc de nous le préciser lors de l'inscription de votre enfant pour nous permettre de vous contacter en cas de besoin.

ARTICLE 10 : PARKING ET ACCÈS

Nous vous serions reconnaissants de veiller à **ne pas stationner de manière gênante** pour les résidents, en particulier sur la piste cyclable. Lors de manifestations organisées le week-end, veuillez à vous stationner de manière à ne pas mobiliser toutes les places devant l'école.

Le portillon d'accès doit être refermé et verrouillé après chaque passage pour la sécurité de tous. Nous vous remercions de rester vigilant.

ARTICLE 11 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Toute demande d'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier **complet** : engagement mutuel de scolarisation, règlement intérieur, fiche d'inscription, droit à l'image, fiche sanitaire de liaison, chèque d'adhésion, autorisation de prélèvement et attestation d'assurance scolaire. Les parents seront contactés par ordre de demande de pré-inscription.

ARTICLE 12 : RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RÈGLES DE VIE COMMUNE

L'école compte sur votre participation active afin que chacun puisse respecter et faire respecter les règles de vie communes, de façon à ce que la scolarité de votre enfant se déroule au mieux et lui soit le plus bénéfique.

Si toutefois certains comportements d'adultes ou d'enfants allaient à l'encontre des règles évoquées ci-dessus, l'équipe éducative s'octroie le droit d'appliquer des sanctions pouvant aller de la réparation à l'exclusion temporaire voire définitive de l'école EAPP.

L'école
Signature

Les responsables légaux
Nom, prénom, signature de chaque parent,
précédée de la mention «Lu et approuvé»